

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 802

présenté par

M. Peu, Mme Buffet, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à supprimer du dispositif la notion « d'intégrité psychique » dont les contours apparaissent flous et susceptibles d'interprétations larges et divergentes.